

DEJEPS

Coordonnateur·rice

Animation socio-éducative ou culturelle **Animation Sociale**

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DÉBUT DE FORMATION

Formation possible en APPRENTISSAGE

Formation habilitée

FIN DE FORMATION :

RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE :

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

TESTS DE SÉLECTION

Écrit et Oral :

DURÉE de la FORMATION

700 h min. de formation en centre aux CEMÉA et 500 h de stage pratique

TAUX DE RÉUSSITE

PRIX :

CONTACTS

Secrétaire référente
Nadia TALAHARI
ntalahari@cemeanpdc.org

Responsable des formations DEJEPS
Djamel TIKOUIRT
dtikouirt@cemeanpdc.org

www.cemea-npdc.org

Quel est le métier de Coordonnateur d'Animation sociale ?

L'animateur-coordonnateur « animation sociale » pilote et met en oeuvre des projets d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne dans une démarche d'intervention sociale et d'accompagnement des publics en rupture de lien social : personnes âgées, publics en situation de handicap, jeunes en insertion, familles, mineurs délinquants...

Il assure la coordination d'une équipe de manière autonome, le suivi des partenariats et réseaux professionnels et institutionnels au bénéfice du développement local de l'organisation qui l'emploie. Il est garant du bon déroulement des projets qu'il mène en organisant la formation et le travail des équipes sur un plan pédagogique technique et logistique. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

L'animateur coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, territoriales, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire. Il est amené à intervenir auprès de tous publics.

Le DEJEPS animateur Animation Sociale

Cette formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité **Animation socio-éducative ou culturelle mention Animation Sociale** vise à qualifier des professionnels de l'animation techniciens de l'éducation populaire, capables de concevoir, coordonner une équipe et des projets d'éducation populaire. Il permet d'acquérir des compétences de diagnostic, de relations partenariales et de conduites de projets pour un public spécifique d'animation sociale. Ce diplôme d'État **enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. RNCP 4900)** est classé au **niveau 5**. La personne titulaire de ce DEJEPS AS peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champs de l'animation, du social et médico-social, notamment être dispensé des DF 3 et DF 4 du Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé (DEES). Il peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'animateur principal de 2ème classe.

Une formation en alternance

La formation est organisée en alternance, elle s'articule donc entre des temps de formation en centre (700 heures) et des temps de stage pratique dans une structure de l'animation socioculturelle (500 heures) soit 1200 heures. Pour les animateurs déjà en poste, ces 500 h de stage pratique sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail. Cela permet de mettre en oeuvre sur le terrain les savoirs acquis en centre de formation.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel et d'un suivi par la ou le responsable de formation par le biais de visites sur le lieu de stage pratique. En structure, un tuteur ou une tutrice accompagnera le ou la stagiaire.

La formation en centre, contenus et méthodes privilégiées

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : pratiques d'activités et analyse, apports théoriques, études de cas, échanges de pratiques. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Objectifs

La formation est précédée par une étape de positionnement qui permet l'individualisation du parcours. La formation est construite autour de **4 Unités Capitalisables (UC)** issues du référentiel dont 2 UC communes à tous les DEJEPS.

UC 1 - Concevoir un projet d'action

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet d'action

UC 2 - Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

UC 3 - Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

- Définir les cadres de ses interventions pédagogiques
- Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
- Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- Évaluer les interventions pédagogiques conduites
- Conduire des actions de formation

UC 4 - Animer en sécurité dans le champ d'activité de l'animation sociale

- Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
- Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
- Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

Tarif et financement

* pour connaître le tarif de cette formation en apprentissage, nous contacter

** de frais de dossier remboursés si le bénéficiaire profite d'une prise en charge du conseil régional (PRF)

*** de frais d'inscription exigible à l'entrée en formation (uniquement pour les salariés).

Le DEJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel,
- d'un contrat d'alternance : **apprentissage⁽¹⁾** (via le CFA ESSAS) ou professionnalisation
- du plan de formation de l'employeur,
- du Compte Personnel de Formation (CPF),
- d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation),
- d'une prise en charge financée par le Conseil Régional pour les **demandeurs d'emploi** dans le cadre du Plan Régional de Formation⁽²⁾.



Les C.E.M.E.A.

Les C.E.M.E.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.E.A., depuis 70 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.E.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
Favoriser le développement des liens sociaux.
Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale.
La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.
La formation est un lieu du développement culturel.
La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.

Pour accéder à la formation

Les pré-requis et exigences préalables à l'entrée en formation

Conformément à la réglementation, pour accéder à la formation, il faut :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST
- Être titulaire d'un diplôme : de niv. 3 (bac + 2) reconnu par l'état ou de niv. 4 dans le champ de l'animation ou du travail social (BEATEP, BPJEPS AS...) **ou Attester d'une formation de niv. 4 (bac)** et se prévaloir de 6 mois d'expérience dans l'animation **ou Justifier de 24 mois d'expérience** salariée (quel que soit le secteur d'activité) ou bénévole.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, comprenant les démarches de financement de la formation avant la date limite d'inscription
- Avoir pris connaissance et accepter les **Conditions Générales de Vente** des Ceméa <https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>
- Réussir les tests de sélection constitués d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le lieu principal de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour échanger sur les questions d'accessibilité et d'adaptabilité de la formation aux personnes en situation de handicap, prendre contact avec nos référents handicap > Anthony PRIEM et Mounia REZZOUKI : handicap@cemeanpdc.org

Évaluation et validation de la formation

Pour valider sa formation et obtenir le DEJEPS AS, le candidat devra valider l'ensemble des 4 Unités Capitalisables (UC) à travers des épreuves certificatives : production de documents écrits personnels, entretien oral, mise en situation professionnelle.

+ d'infos sur cette formation

Retrouvez plus de précisions sur cette formation sur notre site internet via >

<https://frama.link/DEJEPS-AS-CEMEANPDC>

